

# Nos congés et nos RTT, ils sont à nous !

## Pétition RTT collectifs et 5<sup>ème</sup> semaine de congés 2018



23/11/17

Sur la question des RTT (devenus jours d'ajustement depuis le dernier accord de compétitivité) et des congés imposés comme sur bien d'autres sujets, la direction Renault décide de n'en faire qu'à sa tête. Elle ne prend aucunement en compte ce que les syndicats remontent dans les instances représentatives du personnel (vote unanime contre en séance de CE d'octobre).

Ainsi, le choix des jours de RTT imposés pour 2018 ne répond pas aux besoins des salariés mais plutôt à la volonté de faire baisser les compteurs de congés (RTT individuels et compte transitoire pour ceux qui en ont un). De même, le fait d'imposer la 5<sup>ème</sup> semaine de congés en fin d'année est contraignant pour de nombreux salariés tout en étant en décalage avec la situation actuelle du site de Lardy.

Face à de tels choix, il faut que les salariés montrent qu'ils en ont assez de subir les décisions unilatérales de la direction. Sur ce sujet qui pourrait paraître secondaire comme sur bien d'autres qui dégradent nos conditions de travail (embauches, précarité de la sous-traitance, absence de moyens, respect des délais intenable des projets) et de vie (blocage des salaires, pressions qui resurgissent sur notre vie privée), il faut faire entendre notre voix, nous organiser et montrer que nous en avons assez de subir. Signez et faites signer la pétition sur les congés et les RTT imposés.

**Même sur la question des RTT collectifs, la direction s'entête...**

Chaque année, la direction choisit 4 jours pour imposer les RTT collectifs (le 5<sup>ème</sup> jour issu de la réduction du temps de travail étant utilisé comme « journée de solidarité » par Renault).

Elle a plusieurs possibilités pour que cela corresponde à des choix pratiques pour les salariés. En 2018 par exemple, la semaine comprenant le jeudi de l'Ascension comprend un autre jour férié, le 8 mai. Mais, plutôt que de choisir le vendredi 11 mai, la direction a décidé de fixer une journée de RTT le mercredi 31 octobre. C'est certes pendant des vacances scolaires. Mais le « pont » de l'Ascension est également pendant les vacances scolaires de l'académie d'Orléans-Tours (celles de printemps 2018) et bien des écoles de la région parisienne seront peu fournies dans cette période de l'année.

En réalité, ce choix est un moyen de pousser les salariés à vider leurs compteurs, en posant les jours de la semaine de l'Ascension. Vider les compteurs des salariés, c'est une volonté de la direction depuis plusieurs années puisqu'elle est tenue de provisionner dans ses comptes financiers ces jours. Nous sommes bien sûrs favorables à ce que les salariés prennent leurs jours de congés et les jours issus de la réduction du temps de travail (voir encadré au verso).

Calendrier 2018 congés Renault Lardy											
Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
L 1	J 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1	Me 1	S 1	L 1	J 1	S 1
M 2	V 2	V 2	L 2	Me 2	S 2	L 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2
Me 3	S 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	Me 3	S 3	L 3
J 4	D 4	D 4	Me 4	V 4	L 4	Me 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4
V 5	L 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	Me 5	V 5	L 5	Me 5
S 6	M 6	M 6	V 6	D 6	Me 6	V 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6
D 7	Me 7	Me 7	S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7	D 7	Me 7	V 7
L 8	J 8	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8	Me 8	S 8	L 8	J 8	S 8
M 9	V 9	V 9	L 9	Me 9	S 9	L 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9
Me 10	S 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	Me 10	S 10	L 10
J 11	D 11	D 11	Me 11	V 11	L 11	Me 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11
V 12	L 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	Me 12	V 12	L 12	Me 12
S 13	M 13	M 13	V 13	D 13	Me 13	V 13	L 13	J 13	S 13	M 13	J 13
D 14	Me 14	Me 14	S 14	L 14	J 14	S 14	M 14	V 14	D 14	Me 14	V 14
L 15	J 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15	Me 15	S 15	L 15	J 15	S 15
M 16	V 16	V 16	L 16	Me 16	S 16	L 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16
Me 17	S 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	Me 17	S 17	L 17
J 18	D 18	D 18	Me 18	V 18	L 18	Me 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18
V 19	L 19	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	Me 19	V 19	L 19	Me 19
S 20	M 20	M 20	V 20	D 20	Me 20	V 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20
D 21	Me 21	Me 21	S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21	D 21	Me 21	V 21
L 22	J 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	Me 22	S 22	L 22	J 22	S 22
M 23	V 23	V 23	L 23	Me 23	S 23	L 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23
Me 24	S 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	Me 24	S 24	L 24
J 25	D 25	D 25	Me 25	V 25	L 25	Me 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25
V 26	L 26	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	Me 26	V 26	L 26	Me 26
S 27	M 27	M 27	V 27	D 27	Me 27	V 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27
D 28	Me 28	Me 28	S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28	D 28	Me 28	V 28
L 29	J 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29	Me 29	S 29	L 29	J 29	S 29
M 30	V 30	L 30	Me 30	S 30	L 30	J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	S 30
Me 31	S 31		J 31			M 31	V 31		Me 31		L 31



Mais il faut que les salariés puissent au moins choisir en toute liberté de poser leurs jours de RTT individuels, pour faire face aux aléas comme pour pouvoir prendre du repos ou voyager quand bon leur semble.

**Pourquoi imposer encore la 5<sup>ème</sup> semaine de congés ?**

De même, le fait d'imposer la 5<sup>ème</sup> semaine de congés en fin d'année (les 4 autres semaines étant en grande partie imposées pendant la période d'été) pose pour certains salariés des problèmes personnels. Par exemple, un salarié qui a la garde alternée de ses enfants peut se retrouver en congés imposés la semaine où il n'a pas ses enfants et donc être obligé de poser une nouvelle semaine de congés pour les garder pendant l'autre semaine de vacances scolaires. Situation analogue lorsqu'un couple de salariés se voit imposer par les deux entreprises la même semaine de congés. Pour les salariés sans enfant, ce sont les prix des locations ou des transports qui explosent à cette période.

La direction ne peut même pas argumenter que cette 5<sup>ème</sup> semaine imposée lui fait économiser de l'électricité ou du chauffage puisque le site est loin d'être fermé : il est demandé à de nombreux prestataires de travailler cette fameuse semaine S52 (tout comme les jours de RTT imposés chez Renault, les week-ends ou les jours fériés). Dans plusieurs secteurs, cette année-même, la hiérarchie cherche des salariés Renault volontaires pour travailler semaine 52.

Il y a une quinzaine d'années, la 5<sup>ème</sup> semaine n'était pas imposée, il n'y a pas de fatalité à ce qu'elle le soit maintenant.

Nous demandons que la 5<sup>ème</sup> semaine de congés reste à la disposition des salariés en précisant bien que nous demandons à ce qu'aucune contrainte ne leur soit imposée s'ils veulent poser l'une des deux semaines des vacances scolaires.

De façon plus générale, la pose des jours de congés devrait être libre pour les salariés. Renault a les moyens d'organiser le travail sans les contraintes actuelles qu'elle fait peser sur nous.

**Pour montrer à la direction qu'elle ne peut pas décider toute seule au mépris de nos contraintes personnelles, nous lançons une pétition pour que les jours de RTT collectifs 2018 correspondent plus aux besoins des salariés et pour que la 5<sup>ème</sup> semaine ne soit plus imposée par la direction.**

**RTT et 5<sup>ème</sup> semaine : pour d'autres choix que ceux de la direction**

Le choix du jour collectif de RTT du 31 octobre 2018 ne permet aucun pont et n'a d'autre logique que de pousser les salariés à poser des jours individuels de RTT. De même, la direction impose la prise de la 5<sup>ème</sup> semaine en fin d'année pour tous les salariés Renault alors que le site a de plus en plus d'activités dans cette période et que cela contraint certains salariés dans leur vie personnelle.

Nous demandons que le jour de RTT du 31 octobre 2018 soit déplacé sur le « pont » de l'Ascension et que la pose de la 5<sup>ème</sup> semaine de congés redevienne à la disposition des salariés.

**Réduction du temps de travail 1999-2000 chez Renault : on est loin des 35 heures !**

Suite aux accords d'ARTT signés chez Renault en 1999 et 2000, les APR et ETAM travaillent plus de 35 heures par semaine. Pour arriver à la durée légale du temps de travail, 20 minutes de pause par jour sont considérées comme étant hors temps de travail (comme si on était chez nous...), 10 jours étaient initialement passés en RTT (5 individuels et 5 puis maintenant 4 collectifs) et 4 jours transformés en heures de formation CEF. Suite à diverses affaires portées devant les prud'hommes à Lardy, Cléon et au Technocentre et démontrant que ces heures ne pouvaient pas être utilisées par Renault pour des formations, elles ont été transformées après l'accord de compétitivité 2013 en une réduction du temps de travail le vendredi. Mais pour les ingénieurs et cadres, ces 4 jours de CEF ont tout simplement disparu des radars, ce qui a entraîné le dépôt de dossiers aux prud'hommes à Lardy et au Technocentre.

On est donc bien loin des 35 heures effectives qui auraient dû permettre d'avoir 18 jours de RTT, d'autant plus qu'avec l'annualisation du temps de travail induite par les accords de compétitivité de 2013 et 2016, les latitudes à disposition de la direction sont encore plus grandes.

Nom	Prénom	Signature